



Cfdt: GRAND EST

*S'ENGAGER POUR AGIR
SE FORMER POUR RÉUSSIR*



**FORMATIONS
SYNDICALES
2020**



GRAND EST

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**Union Régionale
Interprofessionnelle
CFDT Grand Est
Secteur formation**

15 Boulevard Charles V
54000 Nancy

 03 83 39 45 00

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

Imprimerie :

IBS Schiltigheim

Directeur de publication :

Dominique TOUSSAINT

GRANDEST.CFDT.FR



ÉDITO

S'engager pour Agir, se former pour réussir !

La formation syndicale doit permettre aux militants d'appréhender leur mandat avec les bases juridiques et techniques nécessaires, mais également, à partager les valeurs d'émancipation et de solidarité chères à la CFDT.

Après les élections de représentativité du secteur public, et la mise en place des CSE, les nouveaux militants à former sont nombreux.

Cette année encore la formation syndicale proposée par l'URI GE est gratuite pour les syndicats et les participants.

Pour garantir cette gratuité, indispensable pour permettre la participation du plus grand nombre, nous devons continuer à gérer avec rigueur. Nous devons, aussi, développer les sources de financement par la facturation des sessions CHS CT ou CSE – SSCT aux entreprises et obtenir la participation financière des CSE à la formation des élus et des délégués syndicaux tel que le prévoit la Loi.

Être syndicaliste à la CFDT c'est être capable d'observer, de gérer, d'innover et de négocier les avancées pour faire progresser les droits au plus près des travailleurs.

Connaître la CFDT afin de partager ses valeurs et son projet de société avec un maximum de travailleurs. Leur donner envie de nous soutenir par leur vote et par leur adhésion.

Connaître le rôle et les missions des représentants du personnel afin de faire progresser le dialogue social au quotidien et obtenir des résultats.

La formation dans l'interprofessionnel permet de partager les pratiques syndicales entre militants d'origine professionnelle et de statuts différents. Outre l'enrichissant personnel, elle permet une meilleure connaissance de notre environnement.

En feuilletant ce catalogue, j'espère que vous allez trouver les réponses à vos besoins. Il pourra être complété par des modules supplémentaires en cas de demandes importantes, ou par d'autres thématiques au fil de l'année.

Une édition spéciale pour les militants mandatés dans le secteur juridique sera éditée rapidement.

En attendant de vous rencontrer dans l'une des sessions, je vous souhaite, avec les intervenants du secteur formation, une belle et heureuse année 2020.

Sabine Gies

Secrétaire Générale Adjointe en charge de la formation syndicale



MON PARCOURS DE FORMATION

Être efficace dans son rôle de **REPRÉSENTANT CFDT**

- 5 Découverte de la CFDT
- 7 Délégué syndical, responsable de section - Secteur privé
- 8 Responsable de section - Secteur public
- 10 Faire Adhérer
- 10 Imagin'Cadres
- 12 Pratiques de négociation
- 13 Cadre de la négociation

Formations **SOCLE AUX MANDATS CSE**

- 15 Form. Économique CSE + de 50 Niveau 1
- 18 CSE - de 50

Mandats **CSE - RÔLE ÉCONOMIQUE**

- 16 Form. Économique CSE Niveau 2
- 17 Comptes et Règlement Intérieur du CSE

Les missions de **SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

- 19 CSE + de 50 - prérogatives SSCT, CHSCT Niveau 1
- 20 CSE + de 50 - prérogatives SSCT Niveau 2 : Analyser les risques professionnels ; Risques Psycho-Sociaux
- 21 Commission de réforme - Secteur public
- 22 AT/MP maintien dans l'emploi
- 23 Handicap
- 24 Qualité de Vie au Travail (QVT / EP)
- 25 Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail

Pour mieux **COMMUNIQUER**

- 26 Expression écrite
- 26 Expression orale
- 27 Nouveaux médias

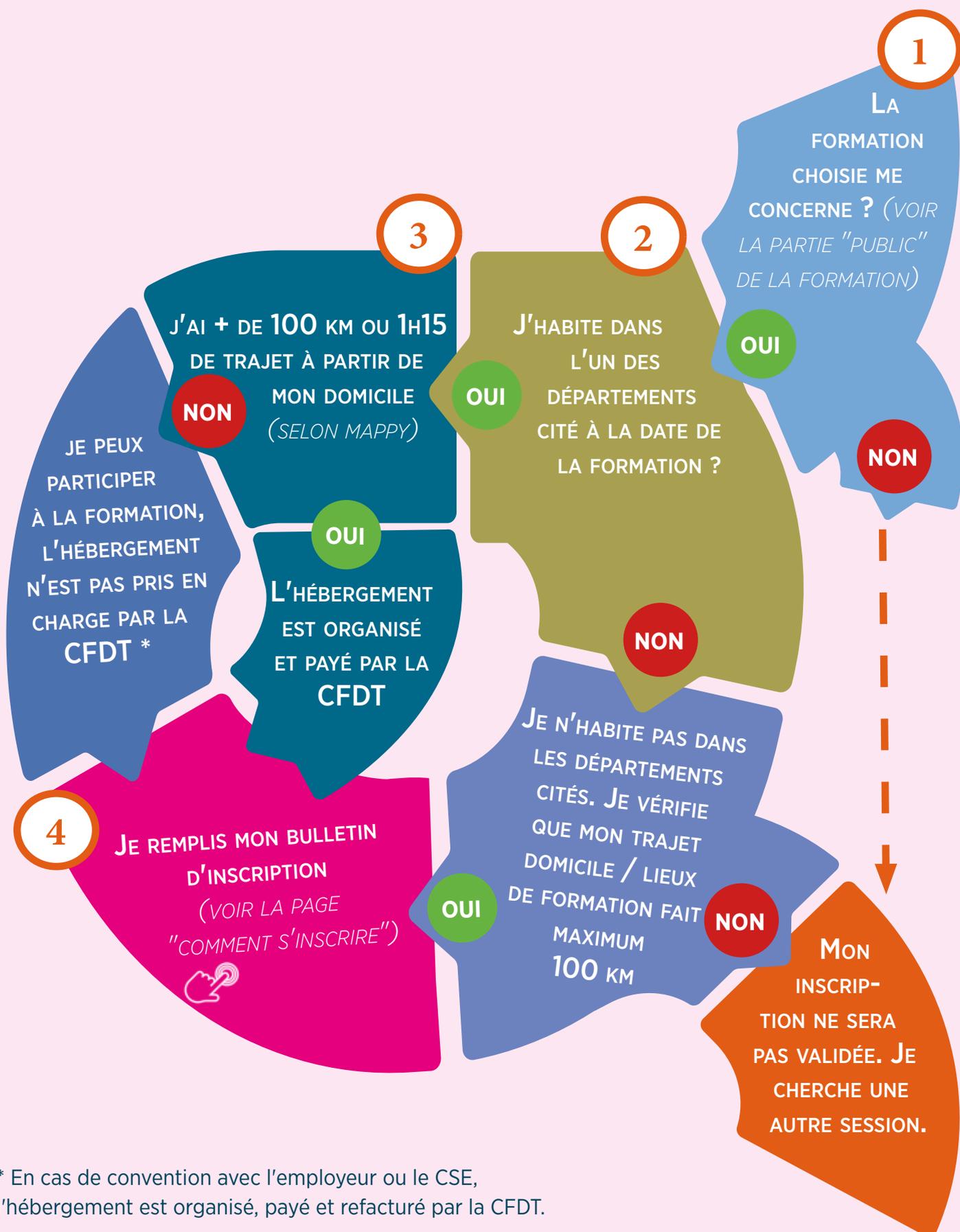
Formations **TRANSVERSALES**

- 6 Adhèrent CFDT, bientôt en retraite
- 8 L'Europe, quels apports pour les salariés ?
- 9 Agir avec les valeurs CFDT, lutter contre le populisme
- 11 Préparer les élections et gagner en représentativité
- 28 Code du travail et action syndicale
- 29 Assister un salarié - Secteur privé
- 30 Informer et Accompagner les agents

Fiches **PRATIQUES**

- 4 Avant de m'inscrire, je me questionne
- 14 Mon parcours d'élu CSE
- 31 Comment s'inscrire, coût et financement de la formation
- 36 Droits à congés, modèles de lettres, etc...

AVANT DE M'INSCRIRE, JE ME QUESTIONNE



* En cas de convention avec l'employeur ou le CSE, l'hébergement est organisé, payé et refacturé par la CFDT.

DÉCOUVERTE DE LA CFDT



ADHÉRENT À LA CFDT : DÉCOUVREZ SON ACTION, SON ORGANISATION, SON HISTOIRE ET LES VALEURS QU'ELLE PORTE.

OBJECTIFS

S'approprier les orientations et les projets de la CFDT à travers ses valeurs, ses revendications, son fonctionnement et la force de son réseau

PROGRAMME

- Les grandes périodes de l'histoire de la CFDT
- Les valeurs de la CFDT et le sens de son action
- Les priorités revendicatives de la CFDT
- Le fonctionnement démocratique de la CFDT, ses structures et leurs articulations
- Le rôle des Instances Représentatives du Personnel
- Les mandats donnés par la CFDT
- La boîte à outils de l'adhérent CFDT

PUBLIC

Tout adhérent

DATES ET LIEUX

- 9 et 11 mars ESAT Schiltigheim (67)
- 24 et 25 mars FJT Metz (57)
- 1^{er} et 2 avril Châlons (10, 51)
- 7 et 8 avril Nancy (54)
- 15 et 16 avril Chaumont (52)
- 3 et 4 juin Charleville Mézières (08)
- 29 et 30 septembre FJT Metz (57)
- 13 et 14 octobre Nancy (54)
- 20 et 21 octobre UTI Mulhouse (68)
- 27 et 28 octobre Épinal (88)
- 3 et 4 novembre Bar le Duc (55)

DEMANDE DE CONGÉ



Modèle de lettre page 38



ADHÉRENT CFDT, BIENTÔT EN RETRAITE

2
jours

LE PASSAGE À LA RETRAITE EST UN MOMENT IMPORTANT DE LA VIE DES SALARIÉS ET DES AGENTS. AVEC LA CFDT, VOUS POUVEZ RESTER ADHÉRENT OU MILITANT, LE DEVENIR ET PARTICIPER AINSI À LA CONSTRUCTION DES ACTIONS REVENDICATIVES.

OBJECTIFS

- Repérer les différentes étapes pour bien préparer sa retraite
- Rester adhérent CFDT pour continuer à défendre ses droits
- Découvrir le fonctionnement de la CFDT retraités et les possibilités d'implication citoyenne

PROGRAMME

- Les représentations liées à la retraite
- Les étapes pour préparer sa retraite
- Les structures des retraités dans la CFDT
- Les revendications et les moyens au service de l'action syndicale des retraités

PUBLIC

- Adhérents partant à la retraite dans les 2 années à venir
- Responsables de syndicats
- Délégués syndicaux
- Responsables de section

DATES ET LIEUX

- 25 et 26 mars ESAT Schiltigheim (67)
- 26 et 27 mai Nancy (54, 55, 57, 88)
- 22 et 23 septembre Châlons (08, 10, 51, 52)
- 14 et 15 octobre Mittelwihr (67, 68)

ANIMATION

CFDT Retraités

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



DÉLÉGUÉ SYNDICAL, RESPONSABLE DE SECTION

Secteur privé

3
jours

VOUS REPRÉSENTEZ LA CFTD DANS L'ENTREPRISE. VOUS ALLEZ MENER LES NÉGOCIATIONS, COMMUNIQUER AVEC LES ADHÉRENTS ET LES SALARIÉS, ANIMER LA SECTION SYNDICALE. CETTE FORMATION VOUS DONNERA LES MOYENS DE CONSTRUIRE ET D'ASSUMER VOTRE RÔLE DE DÉLÉGUÉ SYNDICAL DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA CFTD.

OBJECTIFS

Repérer les fonctions, missions et attributions du Délégué Syndical
Inscrire son action dans la démarche de la CFTD

PROGRAMME

- La représentation syndicale dans l'entreprise
- L'environnement du Délégué Syndical
- Le cadre d'action défini par les règles de la représentativité
- L'animation de la section syndicale

PUBLIC

Adhérents du secteur privé
Délégués syndicaux et responsables de section en fonction ou en cours de désignation

DATES ET LIEUX

- 7 au 9 avril Mittelwihr (67, 68)
- 17 au 19 mars FJT Metz (54, 55, 57, 88)
- 3 au 5 novembre FJT Metz (54, 55, 57, 88)
- 3 au 5 novembre Mittelwihr (67, 68)
- 17 au 19 novembre Châlons (8, 10, 51, 52, 55)

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL - L. 2143-3



"Chaque organisation syndicale représentative dans l'entreprise ou l'établissement d'au moins cinquante salariés, qui constitue une section syndicale, désigne parmi les candidats aux élections professionnelles qui ont recueilli, à titre personnel et dans leur collège, au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au Comité Social et Économique, quel que soit le nombre de votants, dans les limites fixées à l'article L. 2143-12, un ou plusieurs délégués syndicaux pour la représenter auprès de l'employeur."

RESPONSABLE DE SECTION

Secteur public

2
jours

VOUS REPRÉSENTEZ LA CFDT DANS L'ÉTABLISSEMENT ET ANIMEZ LA SECTION SYNDICALE.

OBJECTIFS

Repérer les fonctions, missions et attributions du responsable de section

PROGRAMME

- La représentation syndicale dans l'établissement
- Les 2 principales fonctions du responsable de section : dans la CFDT et dans l'animation de la section syndicale

PUBLIC

Responsables de section du secteur public

DATES ET LIEUX

- 25 et 26 juin FJT Metz (tous départements)
- Second semestre : dates et lieux en fonction des demandes

DEMANDE DE CONGÉ

 Modèle de lettre page 38

L'EUROPE, QUELS APPORTS POUR LES SALARIÉS ?

4
jours

POUR BEAUCOUP, L'EUROPE SERAIT AU COEUR DE NOS PROBLÈMES. EN RÉALITÉ, NOUS BÉNÉFICIONS DE NOMBREUSES AVANCÉES EN DROIT SOCIAL, CONCERNANT EN PARTICULIER LES QUESTIONS DE SANTÉ AU TRAVAIL.

PROGRAMME

- L'apport de l'Europe en droit pour les salariés
- Le dialogue social en Europe
- Le syndicalisme en Europe

PUBLIC

Responsables Interpro (Bureau URI / UTI / UD)
Responsables de syndicats (Bureau / Conseil)
Délégués Syndicaux - Responsables de section

DATES ET LIEUX

- 5 au 9 avril IDT Strasbourg (tous départements)

DEMANDE DE CONGÉ

 Modèle de lettre page 38

AGIR AVEC LES VALEURS CFDT, LUTTER CONTRE LE POPULISME

2
jours

L'INQUIÉTUDE SUSCITÉE PAR LA MONDIALISATION, LA VIOLENCE DE LA CRISE FINANCIÈRE ET LA MÉFIANCE DES CITOYENS À L'ÉGARD DE LA CLASSE POLITIQUE ONT, ENTRES AUTRES, CONTRIBUÉ À L'ÉMERGENCE DU POPULISME.

OBJECTIFS

Comprendre le fonctionnement de notre démocratie
Identifier les éléments qui conduisent au repli sur soi
Identifier les ressorts du populisme
Agir en acteur CFDT pour aider à l'émancipation et faire vivre la solidarité

PUBLIC

Responsables Interpro (Bureau URI / UTI / UD)
Responsables de syndicats (Bureau / Conseil)
Délégués Syndicaux - Responsables de section

DATES ET LIEUX

- 19 et 20 mars Nancy*
(tous les départements hors 67 et 68)
- 16 et 17 avril Mittelwihr (67 et 68)

INTERVENANT

IRT*

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



Solidarité Émancipation
Indépendance **Autonomie**
Démocratie

FAIRE ADHÉRER

2
jours

LE TYPE DE SYNDICALISME DÉVELOPPÉ PAR LA CFDT S'APPUIE SUR UN SYNDICALISME D'ADHÉRENTS. LE FAIT DE PROPOSER L'ADHÉSION N'EST PAS UN ACTE ÉVIDENT POUR DE NOMBREUX MILITANTS. PAR CETTE FORMATION, IL S'AGIT D'ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE LA SECTION SYNDICALE ET DE LA CFDT DANS SON ENSEMBLE.

OBJECTIFS

Donner les clés de compréhension des enjeux de la syndicalisation
Agir individuellement et collectivement au renforcement de la CFDT

PROGRAMME

- L'adhésion, un acte normal, naturel
- Les pratiques contribuant au développement
- La proposition d'adhésion
- Les droits de l'adhérent
- Les freins à l'adhésion
- La fidélisation des adhérents

PUBLIC

Militants des secteurs public et privé

DATES ET LIEUX

- 11 et 12 mars FJT Metz (57)
- 17 et 18 mars Mittelwihr (67, 68)
- 1 et 2 avril Mittelwihr (67, 68)
- 8 et 9 avril Châlons (8, 10, 51, 52, 55)
- 05 et 06 mai Nancy (54, 55, 88)

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



IMAGIN'CADRES

2+1
jours

AGIR SUR LES STÉRÉOTYPES POUR LA SYNDICALISATION DES CADRES.

OBJECTIFS

Proposer l'adhésion, argumenter et faire adhérer des cadres.

CONTENU

- Réflexion sur la représentation et stéréotype sur les cadres
- Mieux cerner qui sont les cadres, identifier leurs préoccupations et leurs revendications pour oser leur proposer l'adhésion

PUBLIC

Militants des secteurs privé et public, cadres ou non, voulant se développer chez les cadres

DATES ET LIEUX

- 14 et 15 mai Metz (54, 55, 57, 88) + 1 jour à définir avec les participants
- second semestre Mittelwihr (67, 68) et Châlons (8, 10, 51, 52, 55)

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



PRÉPARER LES ÉLECTIONS et gagner en représentativité

2
jours

EN 2018, LA CFDT EST PASSÉE 1^{ÈRE} ORGANISATION SYNDICALE.
QUE CE SOIT DANS LE PRIVÉ OU LE PUBLIC, LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DÉPEND DE NOTRE CAPACITÉ À AGIR AUX SEIN DES ENTREPRISES ET DES ÉTABLISSEMENTS. CE TEMPS FORT DÉMOCRATIQUE S'ANTICIPE ET SE PRÉPARE EN CONSTRUISANT COLLECTIVEMENT UNE STRATÉGIE AUTOUR DU TEMPS DE CAMPAGNE ÉLECTORALE.

OBJECTIFS

Clarifier les enjeux des élections pour la CFDT et préciser les conditions de réussite pour les gagner
Valoriser les actions de la CFDT

PROGRAMME

- Aller à la rencontre des agents et des salariés
- Constituer des listes CFDT
- Préparer un plan de campagne

PUBLIC

Militants des secteurs privé et public

DATES ET LIEUX

- 25 et 26 mars Mittelwihr (67, 68)
- 26 et 27 mai Nancy (54, 55, 57, 88)
- 28 et 29 avril Châlons (8, 10, 51, 52, 55)

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



LA NÉGOCIATION FAIT PARTIE DU QUOTIDIEN. ELLE EST FONDAMENTALE DANS LE TYPE DE SYNDICALISME DÉVELOPPÉ PAR LA CFTD.

QUEL QUE SOIT LE MANDAT OU LE SUJET À TRAITER, CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DÉCOUVRIR DES TECHNIQUES ET D'ENRICHIR VOTRE PRATIQUE.

OBJECTIFS

Acquérir des éléments théoriques sur la méthodologie de la négociation
S'initier aux techniques de la négociation

PROGRAMME

- Les différents types de négociation
- La préparation et la conduite de négociation
- Le temps de la négociation
- Les suites de la négociation

PUBLIC

Militants des secteurs privé et public

DATES ET LIEUX

- 10 et 11 mars Mittelwihr (67, 68)
- 21 et 22 avril Nancy (54, 55, 88)
- 12 et 13 mai FJT Metz (57)
- 22 et 23 septembre FJT Metz (57)
- 13 et 14 octobre Mittelwihr (67, 68)
- 24 et 25 novembre Châlons (8, 10, 52, 55)

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



CADRE DE LA NÉGOCIATION

1
jour

DANS LE SECTEUR PRIVÉ, LA NÉGOCIATION ABOUTIT EN GÉNÉRAL À LA SIGNATURE D'ACCORDS. IL S'AGIT PAR CETTE JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE DE VOUS DONNER LES ÉLÉMENTS POUR RÉDIGER DES ACCORDS CONFORMES AUX DISPOSITIONS LÉGALES.

PROGRAMME

- Le contenu des accords
- La validité des accords
- Le dépôt des accords

PUBLIC

Délégués syndicaux et membres de la délégation de négociation

DATES ET LIEUX

- 24 septembre FJT Metz (54, 55, 57, 88)
- 15 octobre Mittelwihr (57, 67, 68, 88)
- 25 novembre Châlons (8, 10, 51, 52, 55)

INTERVENANT

Avocat du réseau AVEC

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



PRÉ-REQUIS

Avoir participé à la formation "Pratiques de négociation"

En complément de la formation "Pratiques de Négociation" pour les militants du secteur privé

MON PARCOURS D'ÉLU AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

AU 1^{ER} JANVIER 2020, NORMALEMENT, TOUTES LES ENTREPRISES AURONT MISES EN PLACE UN CSE EN REMPLACEMENT DES INSTANCES DP, CE ET CHS CT. SOUVENT, CETTE ÉVOLUTION S'EST FAITE EN MÊME TEMPS QUE DES RESTRUCTURATIONS EN PROFONDEUR DES PÉRIMÈTRES DES ENTREPRISES. TOUTES CES CHANGEMENTS IMPACTENT FORTEMENT LE FONCTIONNEMENT COLLECTIF DE LA SECTION SYNDICALE.

IL EST IMPORTANT QUE TOUS LES ÉLUS SE FORMENT POUR S'APPROPRIER LE FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE INSTANCE ET LES ENJEUX DE DIALOGUE SOCIAL SELON LA CFDT.

PARCOURS ÉLU CSE (+50 SALARIÉS)

- | | |
|-------------------------|---------------|
| 1. La formation de base | p15 |
| 2. Les indispensables | p16, 19 et 25 |
| 3. Les spécialisations | p20 à 24 |



FORM. ÉCONOMIQUE CSE + DE 50 NIVEAU 1

3
jours

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'ACQUÉRIR LES REPÈRES INDISPENSABLES À L'EXERCICE DE VOTRE MANDAT DANS LE CSE.

À COMPLÉTER AVEC LA FORMATION INITIALE SSCT.

OBJECTIFS

Exercer son mandat d'élu CFDT en déclinant les 4 axes d'un dialogue de qualité
Être acteur du dialogue social
Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression des salariés

PROGRAMME

- L'élu CSE CFDT, un acteur reconnu du dialogue social dans son entreprise
- Le fonctionnement collectif du CSE au service du dialogue social de qualité
- Les attributions et missions dévolues au CSE
- Les moyens et outils mis à disposition par la législation ou issus du dialogue social
- La relation avec les salariés et la CFDT

PUBLIC

Élus CSE titulaires et suppléants
Représentant Syndical au CSE (RS-CSE)

DATES ET LIEUX

- 12 au 14 février Épinal (88)
- 18 au 20 mars Épinal (88)
- 17 au 19 mars Mittelwihr (67, 68)
- 31 mars au 2 avril FJT Metz (57)
- 15 au 17 avril Mittelwihr (67, 68)
- 21 au 23 avril Châlons (8, 10, 51, 52, 55)
- 28 au 30 avril Nancy (54, 55, 88)
- 22 au 24 septembre Châlons (8, 10, 51, 52, 55)
- 13 au 15 octobre Nancy (54, 55, 88)
- 20 au 22 octobre FJT Metz (57)
- 24 au 26 novembre Mittelwihr (67, 68)

FINANCEMENT

Facturable au CSE

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 39



EN COMPLÉMENT

Participer à la formation initiale obligatoire SSCT niveau 1



FORM. ÉCONOMIQUE CSE

NIVEAU 2

3
jours

VOUS ÊTES AMENÉ À VOUS PRONONCER SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE VOUS FAMILIARISER AVEC LES COMPTES ET REPÉRER LES POSTES BUDGÉTAIRES IMPORTANTS POUR ANALYSER SA SANTÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

OBJECTIFS

Développer la capacité d'analyse des comptes de l'entreprise
Rédiger un avis motivé

PROGRAMME

- Les bases légales applicables aux comptes de l'entreprise
- Les mécanismes du bilan : l'actif, le passif, les grandes masses
- L'avis du CSE sur les comptes de l'entreprise

PUBLIC

Élus CSE titulaires et suppléants -
Représentant Syndical au CSE (RS)

DATES ET LIEUX

- 21 au 23 avril FJT Metz (54, 55, 57, 88)
- 12 au 14 mai Mittelwihr (67, 68)
- 3 au 5 novembre Châlons (8, 10, 51, 52, 55)

FINANCEMENT

Facturable au CSE

INTERVENANT

Syndex

DEMANDE DE CONGÉ



Modèle de lettre page 39

DATE LIMITE D'INSCRIPTION AUPRÈS DE LA CFDT

5 semaines avant le début de la session de formation.

DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION, LE CAS ÉCHÉANT, DE LA DEMANDE D'HÉBERGEMENT, AUPRÈS DE L'EMPLOYEUR

à faire au moins 1 mois avant le début de la formation. (R 2145-4 du code du travail + page 37 pour le secteur public)

INFO+



LES DÉLAIS
À RESPECTER

COMPTES ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSE

2
jours

VOUS SOUHAITEZ ACQUÉRIR LES CONNAISSANCES POUR GÉRER LES COMPTES DU CSE EN RESPECTANT LA LÉGISLATION ET EN SÉCURISANT LES FLUX.

OBJECTIFS

Permettre aux élus d'acquérir les bases légales de gestion des 2 budgets du CSE
Rédiger un règlement intérieur précisant les procédures indispensables à la sécurisation des flux financiers

PROGRAMME

- Calculer et gérer les deux budgets du CSE
- Les règles de transparence financière
- La comptabilité,
- La rédaction du règlement intérieur et des procédures du CSE
- Les activités sociales et culturelles et l'URSSAF

PUBLIC

Secrétaires et trésoriers du CSE

DATES ET LIEUX

- 14 et 15 mai Mittelwihr (67, 68)
- 11 et 12 juin FJT Metz (54, 55, 57, 88)
- 29 et 30 septembre Châlons (8, 10, 51, 52, 55)

FINANCEMENT

Facturable au CSE

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 39



POUR PORTER LES RÉCLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES SALARIÉS, IL FAUT LES RENCONTRER, LES ÉCOUTER ET RECUEILLIR LEURS DEMANDES.

OBJECTIFS

Recueillir les réclamations individuelles et collectives des salariés. Porter les réclamations auprès de l'employeur

PROGRAMME

- S'approprier les nouvelles règles de fonctionnement du CSE moins de 50
- Connaître les différents outils
- Préparer la réunion avec l'employeur
- Rendre compte à la section et aux salariés
- Défendre les valeurs CFDT dans l'exercice du mandat
- Informer les salariés de leurs droits : formation, AT-MP, ...

PUBLIC

Élus CSE entreprises - 50 salariés

DATES ET LIEUX

- 17 au 19 mars Mittelwihr (67, 68)
- 15 au 17 avril FJT Metz (54, 55, 57, 88)
- 22 au 24 avril Mittelwihr (67, 68)
- 12 au 14 mai Châlons (8, 10, 51, 52, 55)

DEMANDE DE CONGÉ



Modèle de lettre page 39

CSE + 50 - PRÉROGATIVES SSCT ET CHSCT DU PUBLIC

NIVEAU 1

5
jours

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'ACQUÉRIR LES REPÈRES INDISPENSABLES À L'EXERCICE DE VOTRE MANDAT. LES FORMATIONS SONT COMMUNES AUX SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ POUR PERMETTRE UN ÉCHANGE DE PRATIQUES SYNDICALES.

OBJECTIFS

Identifier le rôle, les missions générales et le fonctionnement en matière d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail

PROGRAMME

- Identifier les moyens et les outils
- Connaître les acteurs de la prévention
- Faire le lien avec la médecine du travail
- S'approprier les règles de reconnaissance et indemnisation AT/MP (Accident du Travail/Maladie Professionnelle)
- Agir pour préserver la Santé au Travail

PUBLIC

Élus CSE,
Membre de la Commission SSCT,
Membres CHSCT du secteur public

DATES ET LIEUX

- 2 au 4 mars + 6 et 7 avril Urmatt (67, 88)
- 16 au 18 mars + 11 et 12 mai Épinal (88)*
- 23 au 25 mars + 14 et 15 mai Nancy (54)*
- 27 au 29 avril + 25 et 26 mai Metz (57)*
- 4 au 6 mai + 11 et 12 juin
Châlons (8, 10, 51, 52, 55)*
- 5 au 7 octobre + 2 et 3 novembre
Mittelwihr (67, 68)
- 7 au 9 octobre + 2 et 3 novembre
Metz (57)*
- 4 au 6 novembre + 23 et 24 novembre
Nancy (54)*
- 16 au 19 novembre + 14 et 15 décembre
Mittelwihr (67, 68)

FINANCEMENT

Facturable à l'entreprise ou l'établissement

INTERVENANT

ABP *

DEMANDE DE CONGÉ

 Modèle de lettre page 40 (privé),
page 41 (public)

PRÉ-REQUIS

Avoir participé à la formation "Form. Économique CSE + de 50 Niveau 1" pour les membres du CSE

CSE - PRÉROGATIVES SSCT

NIVEAU 2 - Analyser et évaluer les risques professionnels

3
jours

LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES SALARIÉS PEUT ÊTRE AFFECTÉE PAR LE TRAVAIL ET L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL CELUI-CI S'EXERCE. CETTE FORMATION VOUS AIDERA À PRENDRE VOTRE PLACE COMME ACTEUR ESSENTIEL DANS LA DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE.

OBJECTIFS

Savoir identifier et évaluer les risques professionnels
Construire des priorités d'action en matière de prévention

PUBLIC

Militants du secteur privé

DATES ET LIEUX

- 22 au 24 avril Metz (57)
- 3 au 5 juin Châlons (8, 10, 51, 52, 55)
- 14 au 16 septembre Nancy (54, 88)

FINANCEMENT

Facturable à l'entreprise

INTERVENANT

ABP

DEMANDE DE CONGÉ

 Modèle de lettre page 40

PRÉ-REQUIS

Avoir participé à la formation "CSE + 50 - prérogatives SSCT et CHSCT du public Niveau 1"



CSE - PRÉROGATIVES SSCT/CHSCT - NIVEAU 2 - Risques Psycho-Sociaux

2
jours

CETTE FORMATION VOUS APPORTERA LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN PLACE DES ACTIONS SYNDICALES DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (STRESS, VIOLENCE, HARCÈLEMENT, ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL).

OBJECTIFS

Situer le rôle du militant CFDT dans l'action de prévention des risques psychosociaux

Choisir des méthodes de diagnostic pour agir sur la santé au travail

PROGRAMME

- La définition des RPS
- Les atouts et limites des actions sur les RPS
- L'identification des acteurs concernés par la prise en charge des RPS

PUBLIC

Militants des secteurs privé et public

DATES ET LIEUX

- 19 et 20 mars Nancy (54, 88)*
- 17 et 18 septembre Mittelwihr (67, 68)
- 28 et 29 septembre Châlons (8, 10, 51, 52, 55)*
- 19 au 20 novembre Metz (57)*

FINANCEMENT

Facturable à l'entreprise

INTERVENANT

ABP*

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 40 (privé), page 41 (public)

PRÉ-REQUIS

Avoir participé à la formation "CSE + 50 - prérogatives SSCT et CHSCT du public Niveau 1"



COMMISSION DE RÉFORME Secteur public

2
jours

OBJECTIFS

Situer le rôle de mandaté CFDT en commission de réforme

PROGRAMME

- Clarifier le rôle, la composition et le fonctionnement de la commission de réforme (CR)
- Repérer les missions du mandaté CFDT
- Les régimes de protection sociale
- Les thèmes et procédures abordés en CR

PUBLIC

Militants des Fonctions Publiques Hospitalière et Territoriale

DATES ET LIEUX

- 16 et 17 avril Mittelwihr (67, 68)
- 26 et 27 mai Metz (54, 55, 57, 88)
- 29 et 30 septembre Châlons (8, 10, 51, 52, 55)

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

LA **CFDT** AGIT POUR L'INSERTION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP. LES SALARIÉS TOUCHÉS PAR LES **ACCIDENTS DU TRAVAIL** ET LES **MALADIES PROFESSIONNELLES** SONT PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS À LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL.

OBJECTIFS

Avoir des clés de lecture et d'action en matière d'accident du travail, de maladies professionnelles et de maintien dans l'emploi

PROGRAMME

- La définition, la reconnaissance et l'indemnisation de l'AT/MP (Accident du Travail/Maladie Professionnelle)
- L'inaptitude et le maintien dans l'emploi
- Les notions à ne pas confondre : inaptitude / invalidité / incapacité
- La loi sur le handicap et le statut de travailleur handicapé
- Les dispositifs et les acteurs du maintien dans l'emploi

PUBLIC

Militants du secteur privé

DATES ET LIEUX

- 15 et 16 juin Mittelwihr (67, 68,)
- 18 et 19 juin Metz (57)*
- 5 et 6 octobre Nancy (54, 55, 88)*
- 16 et 17 novembre Châlons (8, 10, 51, 52, 55)*

INTERVENANT

ABP *

PARTENARIAT

AGFIPH

DEMANDE DE CONGÉ



Modèle de lettre page 38

LA DIFFÉRENCE ENTRE AT ET MP ?



L'Accident de Travail est un événement soudain survenu par le fait ou à l'occasion du travail. Le salarié accidenté doit avertir son employeur. C'est l'employeur qui déclare l'AT à la CPAM.

La Maladie Professionnelle est une maladie contractée par l'exposition à des travaux présentant des risques pour la santé. Ces maladies sont répertoriées dans des tableaux de maladies professionnelles. Néanmoins, une maladie ne figurant pas dans un tableau, contractée au travail, peut être reconnue d'origine professionnelle. C'est au salarié de faire la déclaration de Maladie Professionnelle et le cas échéant démontrer le lien avec le travail si la maladie ne figure pas dans les tableaux.

HANDICAP - NIVEAU 1

2
jours

LA CFDT AGIT POUR L'INSERTION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP. DES DISPOSITIONS LÉGALES EXISTENT, POURTANT LE RECRUTEMENT RESTE DIFFICILE À METTRE EN ŒUVRE. CETTE FORMATION VOUS AIDERA À MENER UNE ACTION EFFICACE.

OBJECTIFS

Connaître les dispositifs d'aide à l'intégration ou au maintien en emploi des travailleurs handicapés

Savoir identifier les différents types de handicap

Préparer une campagne de sensibilisation dans l'entreprise

PROGRAMME

- Connaître les dispositifs d'aide à l'intégration ou au maintien en emploi des travailleurs handicapés
- Savoir identifier les différents types de handicap
- Préparer une campagne de sensibilisation dans l'entreprise

PUBLIC

Militants du secteur privé

DATES ET LIEUX

- 24 et 25 mars Metz (54, 55, 57, 88)
- 13 et 14 avril Châlons (8, 10, 51, 52, 55)
- 22 et 23 avril Mittelwihr (67, 68)

PARTENARIAT

AGFIPH

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



HANDICAP - NIVEAU 2

3
jours

PROGRAMME

- Élaborer une démarche de conduite de projet
- Repérer et sensibiliser les acteurs internes et externes
- Réaliser un état des lieux de la situation
- Élaborer une stratégie et un plan d'action pour négocier un accord en lien avec les orientations de la CFDT

PRÉ-REQUIS

Avoir participé à la formation "Handicap" de niveau 1



PUBLIC

Militants du secteur privé

DATES ET LIEUX

- 22 au 24 juin Nancy (Tous les départements)

PARTENARIAT

AGFIPH

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT / EP)

2
jours

AGIR DANS L'ENTREPRISE SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL CONSTITUE UNE OPPORTUNITÉ POUR RÉINVESTIR LE QUESTION DU TRAVAIL AVEC UN ENJEU D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE.

OBJECTIFS

Connaître les fondements et le périmètre de la Qualité de Vie au Travail / Égalité Professionnelle
Savoir utiliser les outils et les méthodes pour enclencher et mener une négociation sur la QVT/EP
Savoir agir en entreprise pour passer d'accords spécifiques à une démarche intégrée

PUBLIC

Délégués syndicaux,
Élus CSE / CHSCT,
Responsable des conditions de travail des syndicats

DATES ET LIEUX

- 3 et 4 mars Metz (57)
- 16 et 17 septembre Mittelwihr (67, 68)
- 3 et 4 novembre Nancy (54, 55, 57, 88)
- 26 et 27 novembre Châlons (8, 10, 51, 52, 55)

PARTENARIAT

AGFIPH

DEMANDE DE CONGÉ

 Modèle de lettre page 38

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL



OBJECTIFS

Connaître le cadre réglementaire régissant la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en entreprise
Identifier et accompagner les victimes et assurer l'interface avec les autres acteurs
Devenir acteur de la prévention

PROGRAMME

- Notions et cadre réglementaire
- Accompagner les salariés
- Reconnaître les agissements sexistes et un cas de harcèlement sexuel
- Initier une démarche de prévention

PUBLIC

Tous militants
Référénts harcèlement sexuel nommé par le CSE

DATES ET LIEUX

- 15 octobre Metz (54, 55, 57, 88)
- 17 novembre Mittelwihr (67, 68)
- 17 décembre Châlons (8, 10, 51, 52, 55)

FINANCEMENT

Facture à l'entreprise pour les référénts du CSE

DEMANDE DE CONGÉ

 Modèle de lettre page 38



EXPRESSION ÉCRITE

2
jours

MAÎTRISER LES DIFFÉRENTS OUTILS DE COMMUNICATION EST BIEN SOUVENT UNE DES CLÉS DE LA RÉUSSITE DE VOS ACTIONS. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'ÊTRE PLUS EFFICACE DANS VOTRE COMMUNICATION ÉCRITE.

OBJECTIFS

Acquérir des méthodes et des techniques pour rédiger des tracts et des affiches afin d'être lu et compris

Savoir argumenter, convaincre à l'écrit

PROGRAMME

- Techniques de l'écrit
- Les différents supports : affiches, tracts, flyers...

PUBLIC

Militants des secteurs privé et public

DATES ET LIEUX

- 13 et 14 février Mittelwihr (67, 68)
- 26 et 27 mars Nancy (54, 55, 57, 88)
- 2 et 3 avril Châlons (08, 10, 51, 52, 55)

INTERVENANT

IRT

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



EXPRESSION ORALE

2
jours

VOUS ÊTES AMENÉS À VOUS EXPRIMER À L'ORAL (RÉUNIONS, NÉGOCIATIONS, ASSEMBLÉES GÉNÉRALES...). CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'ÊTRE PLUS À L'AISE DANS CET EXERCICE.

OBJECTIFS

Développer ses capacités d'écoute, d'expression, d'intervention et d'argumentation

PROGRAMME

- Savoir écouter
- Maîtriser son expression orale
- Savoir argumenter, convaincre, reformuler

PUBLIC

Militants des secteurs privé et public

DATES ET LIEUX

- 9 et 10 avril Nancy (54, 55, 57, 88)
- 14 et 15 mai Mittelwihr (67, 68)
- second semestre Châlons

INTERVENANT

IRT

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



LES RÉSEAUX SOCIAUX FONT DÉSORMAIS PARTIE DES USAGES PERSONNELS ET PROFESSIONNELS. UTILISÉS DE MANIÈRE STRUCTURÉE ET DANS UNE STRATÉGIE COHÉRENTE, ILS AIDENT À LA VISIBILITÉ DES ACTIONS ENGAGÉES.

OBJECTIFS

Se servir des réseaux sociaux pour l'action syndicale
Construire sa stratégie de communication et de mobilisation par les réseaux sociaux

PROGRAMME

- La création et la mise à jour d'un blog
- L'utilisation de Facebook, d'un blog, d'un site internet dans une optique syndicale en articulation avec vos supports habituels
- La conception d'une ligne éditoriale
- La réglementation en vigueur

PUBLIC

Militants des secteurs privé et public

DATES ET LIEUX

- 25 et 26 mai Mittelwihr (67, 68)
- 25 et 26 juin Nancy (54, 55, 57, 88)
- second semestre Châlons (08, 10, 51, 52, 55)

INTERVENANT

IRT

DEMANDE DE CONGÉ

 Modèle de lettre page 38



PROTECTION DES DONNÉES

INFO+



Le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. La Loi française « Informatique et Libertés » a été adaptée en conséquence par la Loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018.

Ces 2 textes constituent désormais le socle de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles. Une attention particulière est donc requise pour la gestion des fichiers de diffusion des informations syndicales.

La question de l'utilisation de l'image, les photos que l'on diffuse sur Facebook par exemple, est également un sujet sensible.

Ces points feront parties des éléments traités lors de la formation communication.

CODE DU TRAVAIL ET ACTION SYNDICALE

2
jours

LES SOURCES DE DROIT DU TRAVAIL SONT DIVERSES. LEUR HIÉRARCHISATION A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT BOUSCULÉE PAR LES RÉCENTES LOIS.

OBJECTIFS

Comprendre et utiliser les sources de droit du travail, dont le code du travail dans le cadre des mandats

Faire le lien avec l'action et la stratégie syndicale

PROGRAMME

- Les sources du droit et les normes sociales
- L'organisation juridictionnelle française et européenne en matière de droit du travail
- Le code du travail
- La construction d'un raisonnement juridique pour l'action syndicale

PUBLIC

Militants du secteur privé

DATES ET LIEUX

- 4 et 5 mai Nancy (52, 54, 55, 57, 88)
- second semestre Châlons (08, 10, 51, 52) et Mittelwihr (67, 68)

INTERVENANT

IRT

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



ASSISTER UN SALARIÉ

Secteur privé

2
jours

VOUS ÊTES SOLLICITÉS RÉGULIÈREMENT PAR LES SALARIÉS SUR DES QUESTIONS DISCIPLINAIRES. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE REPÉRER LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL VOUS ORGANISEZ LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES ADHÉRENTS **CFDT** ET DES SALARIÉS.

OBJECTIFS

Appréhender la procédure disciplinaire dans l'entreprise

Donner les éléments nécessaires à l'accompagnement des salariés notamment lors de l'entretien préalable au licenciement

PROGRAMME

- Les règles qui régissent : le droit disciplinaire, le licenciement et ses conséquences, la rupture conventionnelle
- La préparation de l'entretien avec le salarié, l'employeur
- Le compte-rendu pour le salarié, la section, le syndicat



PUBLIC

Militants du secteur privé
Conseillers du salarié

DATES ET LIEUX

- 7 et 8 avril Nancy (52, 54, 88)
- 21 et 22 avril Metz (54, 57)
- 3 et 4 juin Mittelwihr (67, 68)
- 18 et 19 novembre Metz (54, 57)
- 2 et 3 décembre Mittelwihr (67, 68)
- 8 et 9 décembre Châlons (8, 10, 51, 52, 55)

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38 (tout militant),
page 42 (conseiller du salarié)

INFORMER ET ACCOMPAGNER LES AGENTS

2
jours

CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE REPÉRER LE CADRE STATUTAIRE ET JURIDIQUE DANS LEQUEL VOUS ORGANISEZ LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES ADHÉRENTS **CFDT** ET DES AGENTS.

OBJECTIFS

Connaître les droits et devoirs issus du statut de la Fonction Publique pour informer et accompagner les agents

PROGRAMME

- Les différents statuts de la Fonction Publique
- Les droits et les devoirs du fonctionnaire
- Les règles qui régissent le droit disciplinaire, les ruptures
- L'entretien avec l'agent, la direction
- Le lien avec la section, le syndicat

PUBLIC

Militants de la Fonction Publique

DATES ET LIEUX

- 27 et 28 février Châlons (8, 10, 51, 52, 55)
- 16 et 17 septembre Metz (54, 55, 57, 88)
- 22 et 23 octobre Mittelwihr (67, 68)
- 24 et 25 novembre Châlons (8, 10, 51, 52, 55)

DEMANDE DE CONGÉ

Modèle de lettre page 38



En complément,
participer aux sessions CAP
et CT - CTE organisées par les
syndicats ou les fédérations
du secteur public.

- ❶ **JE REMPLIS LE BULLETIN D'INSCRIPTION** (*téléchargeable aussi sur le site CFDT Grand Est*) après avoir choisis ma formation et vérifié mon parcours "Avant de m'inscrire, je me questionne" en page 4. J'indique mon **adresse mail personnelle de façon lisible** afin de permettre la transmission des documents.
- ❷ **JE FAIS VALIDER MA FORMATION PAR MON SYNDICAT** d'appartenance en lui transmettant mon bulletin d'inscription rempli.
- ❸ **J'ENVOIE MON BULLETIN D'INSCRIPTION** par mail à :

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr
ou
URI CFDT GE - Secteur formation
15 Boulevard Charles V
54000 Nancy
- ❹ **JE FAIS UNE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION AUPRÈS DE MON EMPLOYEUR** (*privé ou public*) au plus tard 30 jours avant la date de la session (*sauf exception prévue dans la convention collective ou un accord d'entreprise*).

Même si la session devait être annulée, il vaut mieux avoir déposé la demande et la retirer, plutôt que de se voir refuser le congé, faute d'avoir déposé une demande dans les temps.
- ❺ **JE REÇOIS UNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION DU SECTEUR FORMATION**, après validation par le syndicat.
- ❻ **JE REÇOIS MA CONVOCATION PAR MAIL, 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE**, qui me confirme la date, l'heure ainsi que le lieu de la formation.
- ❼ **JE M'ENGAGE À PARTICIPER À LA TOTALITÉ DE LA FORMATION**. Je préviens le secteur formation par mail en cas d'annulation ou de retard.
- ❽ **JE FOURNI UN IBAN ET BIC AU PLUS TARD LE JOUR DE LA FORMATION** pour le remboursement des frais qui se font uniquement par virement. **Aucun remboursement ne sera effectué si l'IBAN ou les justificatifs arrivent plus de 8 jours après la session.**
- ❾ **JE DONNE UNE COPIE DE MON ATTESTATION DE STAGE** tenant compte de ma présence effective, transmise par mail après le stage, à mon employeur.

COÛT DE LA FORMATION SYNDICALE

LA FORMATION A UN COÛT. SI NOUS VOULONS ASSURER L'ENSEMBLE DES FORMATIONS, FAIRE PLUS ET MIEUX, IL NOUS FAUT DÉVELOPPER UNE POLITIQUE FINANCIÈRE À HAUTEUR DE NOS AMBITIONS, TOUT EN MAINTENANT LA GRATUITÉ POUR LES MILITANTS ET LES SYNDICATS.

LES PRISES EN CHARGE

Le législateur a prévu la prise en charge des frais pédagogiques pour les élus CSE et les élus CHSCT.

Il vous appartient, au moment du dépôt du congé de formation, d'indiquer le montant des frais à l'employeur pour la formation CHSCT, en utilisant obligatoirement les modèles page 39 et suivantes.

Pour les autres formations, pensez à adresser une demande de prise en charge à votre CSE ou à l'employeur, selon les possibilités de financement.

Nous vous invitons à rechercher au maximum le financement de votre formation auprès de votre entreprise, administration ou Comité Social Économique.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ?

Ne renoncez pas à votre projet de formation ! Contactez nous par mail :

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

TARIFICATION

- **355 €* pour la formation CHSCT, CSE prérogative SSCT et référent harcèlement du CSE,**
- **120 €* pour les autres formations, dont les formations économiques des titulaires du CSE, si un financement est possible par l'entreprise ou le CSE, lorsque plus de 300 salariés,**
- **60 €* pour les autres formations, dont les formations économiques des titulaires du CSE, si un financement est possible par l'entreprise ou le CSE, lorsque moins de 300 salariés,**
- **15,25 € de frais de repas,**
- **60 € par nuitée de frais d'hébergement,**
- les déplacements, au réel à 0,22 € par km.

*** Tarif par jour et par stagiaire, des frais pédagogique**



FINANCEMENTS

TYPE DE CONGÉ	MAINTIEN DU SALAIRE	FRAIS PÉDAGOGIQUES, HÉBERGEMENT, TRANSPORT
CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE	Oui par l'employeur <i>Article L 2145-6</i>	<p>Pas d'obligation de prise en charge par l'employeur.</p> <p>Possibilités de prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par l'employeur en cas de négociation favorable. • par le CSE qui peut prévoir une ligne budgétaire sur le budget des activités sociales et culturelles pour tous les militants ou sur le budget de fonctionnement pour les Délégués Syndicaux ou les suppléants du CSE. • à défaut, par la CFDT.
FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS DU CSE	Oui par l'employeur	<p>Prise en charge sur le budget de fonctionnement du CSE pour les titulaires (L2315-63)</p> <p>Possible pour les élus suppléants et les représentants syndicaux si une résolution a été prise en ce sens.</p> <p>Une convention est transmise au CSE lors de l'inscription.</p>
FORMATION DES REPRÉSENTANTS AU CSE SECTEUR PRIVÉ ET CHSCT/FPH	Oui par l'employeur.	<p>Prise en charge par l'employeur pour les élus titulaires et suppléants et le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. (L 2315-18)</p> <p>Également pour les militants de la FPH.</p>



UN DOUTE SUR LE FINANCEMENT ?

*Vous n'êtes pas au clair sur le financement ou la prise en charge de votre formation ?
Ne renoncez pas à votre projet de vous former. Contactez-nous :*

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

DÉPLACEMENT

LA FORMATION A UN COÛT. **AUSSI, NOUS VOUS INVITONS À RECHERCHER AU MAXIMUM LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION AUPRÈS DE VOTRE ENTREPRISE, ADMINISTRATION OU CSE.**



PRISES EN CHARGE

Les frais de déplacement peuvent être pris en charge soit :

__ par l'entreprise ou l'établissement,

__ par le CSE,

A défaut, la CFDT prend en charge à raison d'un trajet aller-retour par jour du domicile au lieu de stage par le trajet le plus court.

L'hébergement sera privilégié au delà de 100 km ou 1h15 de trajet dans un soucis de sécurité.

LIEUX

Peuvent participer dans les lieux de formation indiqués dans le catalogue :

- **les militants habitant dans les départements cités,**
- **les militants habitant dans un département limitrophe, à condition que le trajet domicile / lieu de formation n'excède pas 100 km.** Au delà, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Afin de limiter l'impact des frais de déplacement sur le budget global du secteur, les lieux de formation pourront être revus selon l'origine géographique de la majorité des stagiaires inscrits.

TAUX DE REMBOURSEMENT

- 0,22 € / km pour 1 personne dans la voiture,
- 0,30 € / km pour 2 personnes dans la voiture,
- 0,40 € / km à partir de 3 personnes dans la voiture,
- sur la base d'un aller-retour en 2^{ème} classe sur présentation des billets de train.
- Parking : dans la limite de 5€/jour par voiture maximum.
- Pas de remboursement des frais de taxi.
- Pas de remboursement si le total des frais est inférieur à 5€.

HÉBERGEMENT ET REPAS

GRÂCE À SON RÉSEAU, LA CFDT SE CHARGE DES RÉSERVATIONS D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS POUR QUE LA PARTICIPATION À LA FORMATION SE PASSE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.

HÉBERGEMENT

La CFDT se charge de la réservation !

Les frais d'hébergement peuvent être pris en charge soit :

- par l'entreprise ou l'établissement,
- par le CSE,

Par l'entreprise, le CSE : une convention de prise en charge est remise lors de l'inscription pour signature par l'entreprise ou le CSE.

Par le CFDT : à défaut d'autres financements, la CFDT réserve et prend en charge l'hébergement lorsque le trajet domicile / lieu de formation est de plus de 100 km ou plus d'1h15, en chambre double, dans un lieu défini par elle.

La demande d'hébergement doit être faite au moment de l'inscription. Les demandes faites moins de 30 jours avant la formation, ne seront pas prises en charge.



REPAS

La CFDT organise la restauration !

Les frais de repas peuvent être pris en charge soit :

- par l'entreprise ou l'établissement,
- par le CSE,
- par la CFDT : à défaut d'autres financements, la CFDT rend en charge les frais de **repas du soir** s'ils ne peuvent être pris dans le lieu d'hébergement. À hauteur de 16 € par stagiaire, sur présentation du justificatif.

La restauration du midi est organisée par la CFDT. Aucun remboursement ne sera opéré. Il n'y a pas de prise en charge de boissons alcoolisées.



LES DROITS À CONGÉS C.F.E.S.S.

Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale

POUR TOUS LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ OU PUBLIC

CODE DU TRAVAIL : ARTICLES L2145-1 À L2145-13

FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT : DÉCRET N°84-474 DU 15 JUIN 1984

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : DÉCRET N°85-552 DU 22 MAI 1985

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE : DÉCRET N°88-676 DU 6 MAI 1988

DURÉE DU CONGÉ

- **12 jours par an** par salarié en fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement.
- **6 jours supplémentaires** pour les salariés du secteur privé animateurs de formation d'un organisme agréé ou appelés à exercer des responsabilités syndicales.

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à 1/2 journée.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

La prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont.

Certaines conventions, accords d'entreprise ou statuts peuvent prévoir des droits également.

Le CSE peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des élus suppléants et des délégués syndicaux de l'entreprise.

Code du travail : article L 2325-43

MAINTIEN DU SALAIRE

Secteur privé : l'employeur a obligation de maintenir la rémunération totale du participant à la formation. *Code du travail : article L 2145-6*

Fonctions publiques : maintien de la rémunération.

ASSIMILATION À DU TRAVAIL EFFECTIF

La durée du congé ne peut pas être imputée sur celle du congé payé annuel.

Pendant la durée du congé de formation, le salarié bénéficie de la législation sur les accidents du travail (sur le trajet domicile/lieu de stage et pendant la durée de celui-ci). La durée du congé de formation est assimilée à une durée de travail effectif, pour la détermination de l'ensemble des droits résultant du contrat de travail : droits à congés payés, aux prestations d'assurances sociales et familiales.

Code du travail : article L 2145-10

LÉGISLATION SUR LE CONGÉ DE FORMATION

CHOIX DE L'ORGANISME DE FORMATION

Il relève du choix du salarié et ne peut être imposé par l'employeur.

Cependant, l'organisme qui dispense la formation doit être agréé. C'est le cas de la CFDT.

(JORF n°0005 du 6 janvier 2019).

LE DÉLAI DE DÉPÔT DU CONGÉ FORMATION

30 jours minimum avant le début de la formation.

Code du travail : article R 2145-4

LE DÉLAI DE RÉPONSE DE L'EMPLOYEUR

Secteur privé : 8 jours à compter de la réception de la demande. Passé ce délai, l'employeur ne peut plus refuser le congé.

Code du travail : article R 2145-5

Fonctions publiques : à défaut de réponse expresse au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.

LES CAS DE REFUS ET OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

Secteur privé

S'il peut démontrer que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande, l'employeur doit notifier et motiver son refus à l'intéressé, après avis conforme de CSE. Les demandes déjà différées précédemment doivent être satisfaites en priorité. Une demande de formation des élus au CSE aux missions SSCT ne peut être reportée au-delà de la limite de six mois. Pour contester un refus injustifié, saisir le bureau de jugement du conseil des Prud'hommes qui statuera en dernier ressort selon les formes applicables au référé.

Code du travail : article L 2145-11

Fonctions publiques

Les décisions de rejet doivent être communiquées avec leurs motifs à la CAP (*Commission Administrative Paritaire*) lors de la prochaine réunion.

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS)

MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ



SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ... au ... (et du ... au ... si formation en plusieurs sessions), pour suivre une action de formation, d'une durée de ... jours, au titre du Congé de Formation Économique, Sociale et Syndicale (CFESS), conformément aux articles L.2145-1 à 13 et R.2145-4 du Code du Travail.

Conformément à l'article L. 2145-6, je demande le maintien total de ma rémunération par l'entreprise. Je vous précise qu'il s'agit d'un stage organisé par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, habilitée par l'Institut d'Études et de Formation Syndicales (ICEFS), à dispenser les formations au titre de ces articles.

Je vous prie d'agréer, ... , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

SECTEUR PUBLIC



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e) sollicite un congé de formation syndicale du au..... pour suivre la formation organisée par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut d'études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), conformément au décret (choisir) :

- décret n°85-552 du 22 mai 1985 (Fonction publique territoriale),
- décret n°84-474 du 15 juin 1984 (Fonction publique d'État),
- décret n ° 88-676 du 6 mai 1988 (Fonction publique hospitalière)

.... accordant ce congé aux salariés de la Fonction Publique.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

FORMATION ÉCONOMIQUE CSE

POUR LES ÉLUS TITULAIRES DU CSE ARTICLE L 2315-63

DURÉE DU CONGÉ

5 jours renouvelable tous les 4 ans.

La durée du stage n'est pas déduite du crédit d'heures de délégation des membres du CSE mais imputé sur la durée du CFESS.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Prise en charge des frais de formation imputable sur le budget 0,2 % de fonctionnement du CSE.

Pour bénéficier du financement de la formation :

- **le dépôt d'un congé de formation économique aux élus du CSE est indispensable.**
- **la demande de prise en charge** des frais pédagogiques, de déplacement, de repas et le cas échéant d'hébergement, est faite auprès du CSE, en même temps que la demande de congé de formation. Une convention de prise en charge sera transmise au CSE par la CFDT.

MAINTIEN DU SALAIRE

La rémunération est maintenue par l'employeur.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ



FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS CSE

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e) sollicite une mise en congé du au, pour suivre un stage de formation économique pour les élus du CSE, d'une durée de jours, conformément à l'article L 2315-63 du Code du Travail.

Cette formation sera organisée par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT, conformément aux dispositions des articles L 2315-63 et suivants du Code du Travail.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

INFO !!



Lorsque la formation se fait en deux parties, il est conseillé d'indiquer l'ensemble des dates concernées lors de la demande

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL - CSE - SECTEUR PRIVÉ

POUR LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ EN CSE ARTICLE L 2315-18, -40, ET R 2315-20 À -22

DURÉE DU CONGÉ

3 jours dans les établissements de - 300 salariés.

5 jours dans les établissements de + 300 salariés.

Cette formation est renouvelée lorsque le mandat a été exercé pendant 4 années, consécutives ou non.

La durée du stage n'est pas déduite du crédit d'heures de délégation mais imputée sur la durée CFESS. La formation concerne les élus titulaires et suppléants.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Les frais pédagogiques, de déplacement, de repas et le cas échéant d'hébergement sont à la charge de l'employeur.

MAINTIEN DU SALAIRE

L'employeur maintient obligatoirement la rémunération.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ



FORMATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES DU CSE-SSCT

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au et du au, pour suivre un stage de formation des membres du CSE-SSCT, d'une durée de 5 jours, conformément à l'article L 2315-18 du Code du Travail.

Ce stage est organisé par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'ICEFS CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Conformément aux articles R 2315-20 à -22 du Code du Travail, je vous demande de maintenir ma rémunération et de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 355 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature



INFO+

SECTEUR PRIVÉ

Pour le CSE - L2315-18 : Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article L. 2314-1 bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État. La formation concerne l'ensemble des élus titulaires et des élus suppléants du CSE. À noter que l'employeur doit prendre en charge les frais afférents pour l'ensemble de la délégation du personnel au CSE, donc autant les titulaires que les suppléants : à raison de 5 jours pour les entreprises de plus de 300 salariés et de 3 jours pour celles de moins de 300 salariés. Pour ces derniers, la CFDT hors accord particulier, prend en charge les 2 jours manquants.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ CHSCT

SECTEUR PUBLIC

POUR LES SALARIÉS DU SECTEUR PUBLIC ARTICLE L 2315-18, -40, R 4614-21 ET SUIVANTS, COMPLÉTÉE PAR LA CIRCULAIRE FP/4 N°1871 DU 24/01/96 POUR LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ



FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT - FPT

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au , pour suivre un stage de formation des membres du CHSCT, d'une durée de jours, conformément au décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail.

Ce stage est organisé par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'ICEFS CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ



FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT - FPH

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au , pour suivre un stage de formation des membres du CHSCT, d'une durée de jours, conformément à la circulaire n°DHOS/RH3/2009/280 du 07/09/2009 relative au CHSCT.

Ce stage est organisé par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'ICEFS CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous demande de prendre en charge les frais pédagogiques qui s'élèvent à 355 euros par jour par stagiaire et les éventuels frais de séjour et de déplacement qui seront calculés dans les limites fixées par la réglementation.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

SECTEUR PUBLIC FPE



Les militants qui siègent dans les CHSCT rattachés à la Fonction Publique d'État sont invités à s'inscrire dans le cadre du Congrès de Formation Économique Sociale et Syndicale (CFESS). Les frais divers seront pris en charge par la CFDT.

CONSEILLERS DU SALARIÉ

LES SALARIÉS QUI EXERCENT LES FONCTIONS DE « CONSEILLER DU SALARIÉ » BÉNÉFICIENT D'UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ AU CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE PUISQUE, SELON L'ARTICLE L 1232-12, L'EMPLOYEUR NE PEUT PAS REFUSER LE DÉPART EN CONGÉ.

AINSI, IL ACCORDE AU CONSEILLER DU SALARIÉ, SUR LA DEMANDE DE CE DERNIER, DES AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR LES BESOINS DE SA FORMATION DANS LA LIMITE DE DEUX SEMAINES PAR PÉRIODE DE TROIS ANS SUIVANT LA PUBLICATION DE LA LISTE DES CONSEILLERS PAR LE PRÉFET, SUR LAQUELLE IL EST INSCRIT.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ



FORMATION CONSEILLERS DU SALARIÉ

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du au , en vue de participer à une session de formation pour les conseillers du salariés, conformément aux dispositions de l'article L 1232-12 du Code du Travail.

Cette formation est assurée par l'URI CFDT GE, 15 Boulevard Charles V, 54000 NANCY, sous l'égide de l'ICEFS CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer,, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le Signature

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



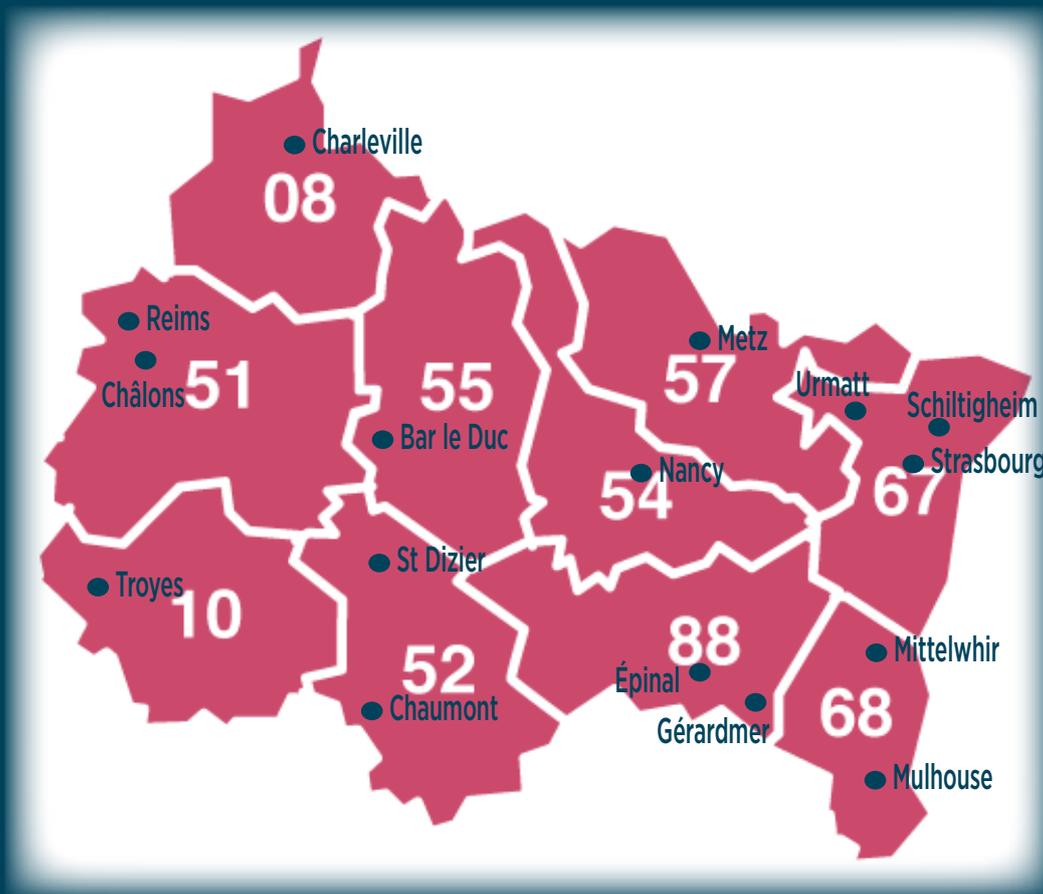
partenariat@macif.fr

Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

SE FORMER POUR AGIR

DANS LE GRAND EST



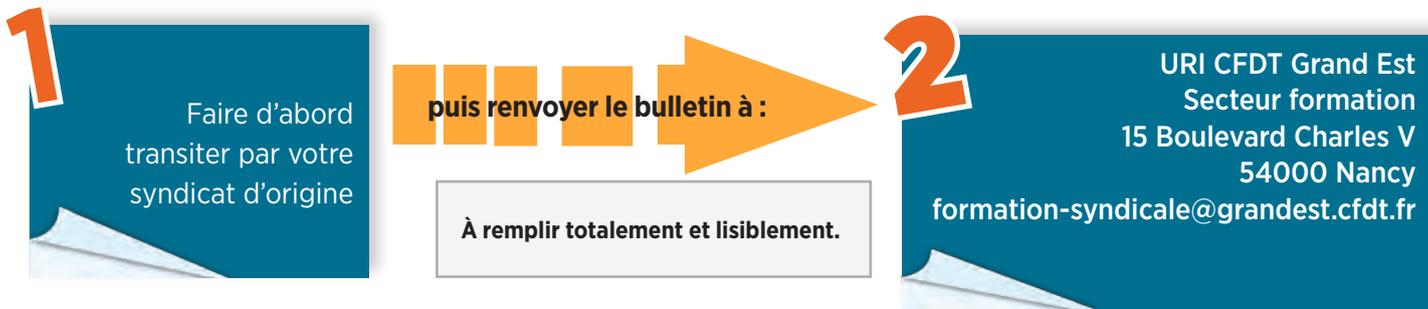
**Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Grand Est
Secteur formation**

15 Boulevard Charles V 54000 Nancy

formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

GRANDEST.CFDT.FR

BULLETIN D'INSCRIPTION 2020



SESSION CHOISIE

Nom de la session : _____

Date(s) de la session : _____

EMPLOYEUR DU (DE LA) STAGIAIRE

- Stagiaire salarié du privé Stagiaire agent de la Fonction Publique
 Stagiaire en recherche d'emploi Stagiaire en retraite

Nom de l'entreprise : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone du standard : _____ Nombre de salariés : _____

STAGIAIRE

Homme Femme N° NPA* : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. perso : _____ Tél. prof : _____ poste : _____

Portable : _____ Date de naissance : _____

Courriel : _____ @ _____

Mandats syndicaux : _____

MODALITÉS FINANCIÈRES

Formations CHSCT/SSCT : prise en charge employeur pour les CHS CT /SSCT et assimilés. 3 jours si - 300 salariés, 5 jours au-delà

Formations Économiques CSE : prise en charge CSE pour les titulaires selon la loi, suppléants si convention.

Autres sessions : éventuellement prise en charge employeur ou CSE selon Convention Collective, accord d'entreprise et formation suivie. **Voir tarifs dans le catalogue de formations syndicales**

Sur quel congé se fait cette formation ? (cochez la case)

<input type="checkbox"/>	Congé de formation syndicale CHSCT/SSCT
<input type="checkbox"/>	Congé de formation syndicale titulaire CSE
<input type="checkbox"/>	Congé de formation syndicale CFESS
<input type="checkbox"/>	autre



**Pour le remboursement des frais,
remettre OBLIGATOIREMENT un IBAN
lors de la formation**

La prise en charge financière se fera par :

	Employeur (*)	CSE(*)	CFDT	(*) Indiquez ci-dessous l'adresse de facturation si différente de l'adresse de l'entreprise renseignée en 1 ^{ère} page :
Frais pédagogiques			
Déplacements			
Repas			

Je sollicite un hébergement

POUR RAPPEL :

_ moins de 100 km ou 1h15 de trajet : l'hébergement n'est pas pris en charge par la CFDT

_ plus de 100 km ou 1h15 de trajet : l'hébergement est organisé et payé par la CFDT

En signant ce formulaire, je soussigné(e)

- prends l'engagement de participer à la totalité de la formation et j'atteste avoir fait une demande de CFESS pour les formations CSE ou CHS CT/SSCT.
- j'acceptes que mes coordonnées (*nom, prénom, ville, mail et téléphone*) soient transmises aux participants de la formation afin de faciliter le co-voiturage.

Signature du (de la) stagiaire :



Date :

LE SYNDICAT DU STAGIAIRE

Cette partie est à remplir par le Syndicat du stagiaire

(sauf pour les formations des Conseillers Prud'homaux, des Défenseurs Syndicaux et des Conseillers du salarié qui peuvent s'inscrire directement)

Matricule du syndicat :

Syndicat :

Date :

NOM du Secrétaire ou du Responsable Formation Syndicale :

.....

Cachet du syndicat et signature :



**Le Syndicat s'engage à n'inscrire que des adhérents CFDT.
Tout bulletin d'inscription **INCOMPLET ET NON VALIDÉ** par le nom et la signature
du Secrétaire ou du Responsable Formation Syndicale du Syndicat
ainsi que le cachet du Syndicat **SERA RETOURNÉ !****